

DECRET N°83-448 du 21 Décembre 1983

portant création du Comité ad'hoc pour
l'Organisation du Concours UNESCO sur
le thème : "HABITAT DE DEMAIN".

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'Ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et la Loi N° 83-001 du 3 Février 1983 qui l'a complétée ;
- VU le Décret N° 82-441 du 30 Décembre 1982 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;
- VU le Decret N° 83-388 du 1er Novembre 1983 portant organisation de la profession d'Architecte et instituant l'Ordre des Architectes en République Populaire du Bénin ;
- Le Comité Permanent du Conseil Exécutif National entendu en sa séance du 14 Décembre 1983 ;

D E C R E T E :

Article 1er. - Il est créé un Comité ad'hoc chargé de l'organisation du Concours pour Jeunes Architectes sur le thème "HABITAT DE DEMAIN" organisé par l'UNESCO avec la collaboration de l'Union Internationale des Architectes.

Article 2. - La composition du Comité est la suivante :

Président : Commission Nationale Béninoise pour l'UNESCO

Vice-Président : Ministère des Travaux Publics, de la Construction et de l'Habitat.

Membres : - Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération
- Ministère de l'Information et de la Propagande
- Ministère de l'Alphabétisation et de la Culture Populaire
- Ministère des Finances
- Ordre des Architectes du Bénin.

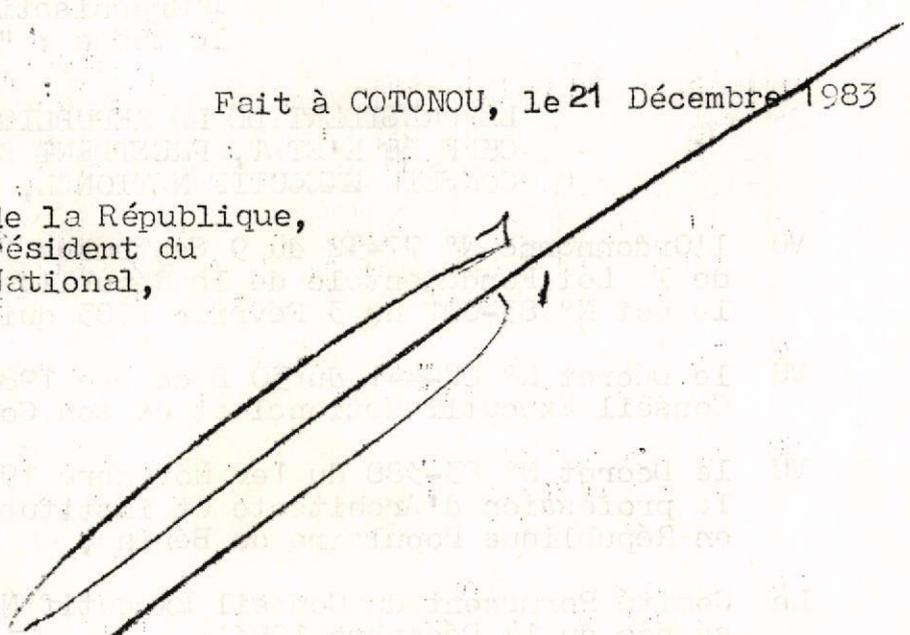
.../...

Article 3.- Le Comité devra tout mettre en oeuvre pour que le Concours National soit lancé avant le 31 Décembre 1983 et clos avant le 15 Mars 1984.

Article 4.- Le présent décret sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à COTONOU, le 21 Décembre 1983

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du
Conseil Exécutif National,



Mathieu KEREKOU.-

Ampliations : PR 8 SA/CC/PRPB 4 SGG 4 Président et membres du
Comité 8 MEMGTP-MTPCH-MAEC-MIP-MACP-MF 6 JORPB 1.-